



Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille dix-huit, le douze juin, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, M. Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, Mme Sylvie GUERIN, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Claude LE GAL, M. Benoit LETELLIER.

Étaient absents excusés : Mme Valérie LEMAITRE, M. Frédéric DRAPIER, Mme Betty GODIN, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Isabelle LELOUP.

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Valérie LEMAITRE à M. Jean-Pierre GLINEL, M. Frédéric DRAPIER à M. Thierry ENOUF, M. Tony LAÏSSOUB à Mme Simone MOUZANUIK, Mme Isabelle LELOUP à Mme Fabienne AUDOUARD.

Participants : M. MOUCHEL, DGS.

Secrétaire : Mme Simone MOUZANUIK

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Simone MOUZANUIK est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES

Les procès verbaux des séances précédentes seront approuvés lors du prochain conseil municipal

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION ENSEIGNEMENT ET SYNDICAT DE L'ECOLE MATERNELLE

- Conseil d'école primaire le 22/06/2018
- Conseil d'école maternelle
- Syndicat de l'école maternelle
- Départ en retraite de Madame VESPIER, Inspectrice d'Académie. Les services départementaux organisent à cette occasion une réception en son honneur le 29 juin à 18h à l'Espace Coisel.

COMMISSION TRAVAUX – URBANISME – PLU - ENVIRONNEMENT

- Conduite d'opération pour l'extension et le réaménagement du groupe scolaire – constitution d'un comité de pilotage

Dans le prolongement de la décision du conseil municipal du 12 mars 2018 autorisant Mme le Maire à lancer la procédure de consultation d'un assistant à maître d'ouvrage et l'autorisant à

signer le marché, M. GLINEL, adjoint à la commission Travaux, informe que nous avons reçu 4 candidatures.

Ces 4 candidatures ont été analysées avec l'accompagnement du CAUE. Un classement des offres a été réalisé après étude des dossiers et audition des candidats. C'est le cabinet KAP. CAEN (Mme KATELL PRIGENT) qui a remporté la meilleure note et qui se place en première position du classement des offres.

Mme DUMONT s'étonne et ne comprend pas pourquoi la Commission Travaux n'a pas été consultée pour l'étude de ces offres.

M. GLINEL répond que ce dossier serait du ressort de la commission d'appel d'offres et non de la Commission Travaux. Cependant, le marché étant situé en dessous des seuils européens pour lesquels la commission d'appel d'offres est obligatoire (5 548 000 € HT pour les marchés de travaux et 221 000 € HT pour les marchés de services et de fournitures), il n'y avait pas lieu de convoquer la Commission Appel d'Offres.

Pour répondre au mail de Mme DUMONT concernant ses interrogations sur la parution de l'avis d'appel d'offres, Mme le Maire lui avait donné les précisions suivantes avant le conseil :

« La publication du marché de conduite d'opération relative au projet d'école est parue dans le journal quotidien Ouest- France le mardi 20 mars 2018 dans les annonces des marchés publics et elle a été publiée également sur « La Centrale des marchés » et sur le site de l'UAMC14. »

Un avis d'appel à candidature a été envoyé à l'équipe municipale pour la constitution du Comité de Pilotage.

Le comité de pilotage est constitué des membres du bureau et de 4 conseillers municipaux :

- M. DRAPIER Frédéric
- Mme LEFRANCOIS Claudine
- M. LETELLIER Benoît
- Mme DUMONT Sylvie.

Mme PRIGENT a présenté la démarche d'accompagnement lors du premier comité de pilotage constitué à cet effet le **mardi 5 juin 2018 à 18h30.**

- Lancement de l'étude d'urbanisme pour la reconversion du site de l'ancienne zone artisanale en friche
- Création d'une nouvelle voie à May sur Orne au droit d'une propriété riveraine de Saint Martin de Fontenay (Cf. Affaires soumises à délibération).
- Avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique relative à l'exploitation d'une unité de méthanisation à Biéville Beuville (Cf. Affaires soumises à délibération).

COMMISSION LOISIRS - CULTURE – BIBLIOTHEQUE

- commission bibliothèque du mercredi 25 avril 2018

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE A MAY SUR ORNE AU DROIT D'UNE PROPRIETE RIVERAINE DE SAINT MARTIN DE FONTENAY

Délibération n° MA-DEL-2018-036

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Pierre GLINEL

La commune de May sur Orne souhaite réaliser une nouvelle voie située chemin des Carrières au droit de la propriété riveraine sur le territoire de la commune de Saint Martin de Fontenay. La moitié transversale de ce chemin est située sur le territoire de la commune de Saint Martin de Fontenay.

Dès lors, la commune de May sur Orne demande l'autorisation à la commune de Saint Martin de Fontenay d'aménager la totalité de la surface nécessaire y compris celle étant sur notre territoire.

Suite à cette demande, une réunion sur site et plusieurs échanges de courriers ont permis de préciser certains points qui posaient question à la municipalité et notamment sur la sécurité d'accès à la parcelle riveraine de ces travaux d'aménagement et sur la gestion des eaux pluviales.

Délibération n° MA-DEL-2018-036

Votants : 22

Pour : 22 (dont 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'aménagement de la totalité de la surface de la nouvelle voie située chemin des Carrières dont la moitié transversale est située sur le territoire de la commune de Saint Martin de Fontenay.

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION A
BIEVILLE BEUVILLE**

Délibération n° MA-DEL-2018-037

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

La société AGRI METHA NACRE a sollicité une autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Biéville-Beuville, avec stockage déportés et épandage de digestats.

Une enquête publique aura lieu du lundi 4 juin au vendredi 6 juillet 2018 en mairie de Biéville-Beuville.

La commune de Saint Martin de Fontenay est concernée par le plan d'épandage. Il est donc nécessaire d'informer le public. Il appartient également au Conseil Municipal de donner son avis dès l'ouverture de l'enquête publique, et au plus tard dans les 15 jours de la clôture du registre d'enquête.

Extrait Ouest France du 1^{er} juin 2018 :

Ce projet est porté par six agriculteurs installés dans un rayon de 7 km autour de Biéville-Beuville où l'unité sera construite. Il s'inscrit dans le plan de méthanisation lancé par le gouvernement : objectif 1 000 méthaniseurs en France en 2020.

*L'objectif est de valoriser les déchets issus des exploitations concernées. Paille, fumier, cultures intermédiaires mais aussi quelques matières extérieures comme les déchets d'endives ou de pommes de terre venant de la coopérative de Creully, les tontes de pelouses de paysagistes ou les racelles de betteraves. « **La capacité journalière est de 68 tonnes, soit 20 000 tonnes par an.** »*

*Le gaz produit sera épuré et injecté directement dans les tuyaux de GRDF, « **il n'y aura pas de gaz sous pression.** » Le digestats, ce qui reste après la méthanisation, sont inodores. Ils seront récupérés par les agriculteurs et serviront d'engrais organique en remplacement des engrais chimiques et enfoui dans le sol, via un plan d'épandage. « **La production annuelle de gaz sera de 17 millions de mégawatts, de quoi alimenter en gaz 3 000 foyer par an.** »*

Lien vers le téléchargement des documents sur le site de la Préfecture :

<http://www.calvados.gouv.fr/societe-agri-metha-nacre-bieville-beuville-a7751.html>

Délibération n° MA-DEL-2018-037

Votants : 22

Pour : 22 (dont 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité, un avis favorable au projet de plan d'épandage.

JURYS D'ASSISES 2019

Délibération n° MA-DEL-2018-038

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

Madame Sophie BIZOUARD, née GOSSE, intéressée à l'affaire ne participe pas au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Retrouvez tous les comptes rendus sur notre site internet : <http://saint-martin-de-fontenay.fr>

Vu les articles 259 et suivants du code de procédure pénale,
Suite à l'arrêté préfectoral du 18 avril 2018, qui a fixé le nombre de jurés devant figurer sur les listes préparatoires du jury criminel 2019, le tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale a été effectué. Il s'agit de :

- Madame BOUVET Delphine
- Monsieur DALHAB Isaac
- Madame GOSSE Sophie
- Madame GUILLOT Colette
- Monsieur LECOUTEY Daniel
- Monsieur MARIE Thomas

Délibération n° MA-DEL-2018-034

Votants : 21

Pour : 21 (dont 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la liste tirée au sort à partir de la liste électorale dans le cadre de la constitution des jurys d'assises 2019.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ASSOCIATION DES ANCIENS ET AMIS DE SAINT MARTIN – PRESENTATION DU PROJET DE BD SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE

Présentation de l'association et de son objet par Mesdames BOUVIER et DUMONT

L'association a pour objet de piloter et de coordonner toutes les contributions qui seront apportées au projet de la Bande Dessinée sur l'histoire de la commune. Il est nécessaire de rassembler 3 000 euros pour démarrer le projet de BD. Au 12 juin 2018, 2 400€ ont été récoltés. Un financement participatif a été mis en place sur la plateforme KissKissBankBank.com. La date limite pour cette option est le 17 juin 2018. Il est possible également de contribuer par chèque à l'ordre de « l'Association des Anciens et Amis de Saint Martin »

Présentation du projet de BD par Monsieur Denis RENARD

Monsieur RENARD réside à Saint Martin de Fontenay depuis 2014 et se consacre à la BD depuis 2009.

Il a déjà réalisé des BD pour des Collectivités et pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le projet de BD porte sur l'histoire de Saint Martin et part du Néolithique en passant par les Mérovingiens, la seconde guerre mondiale mais aussi l'histoire de la Mine qui a marqué le territoire.

Monsieur RENARD a présenté les premières planches, on peut suivre l'évolution de son travail sur la page facebook : StMartinla BD.

INFORMATIONS

- Gendarmerie Nationale : compte-rendu de la visite sur la commune – diagnostic vidéo-protection
 - Préconisations : 4 sites retenus et 12 caméras
 - ✓ Centre de l'agglomération – intersection RD 562A et RD 89 (4 caméras)
 - ✓ Mémorial canadien du Cindais (4 caméras)
 - ✓ Parking du collège Guy de Maupassant (3 caméras)
 - ✓ Rue Jacques Deshaies (1 caméra)

Suite à ce diagnostic, une réflexion sera engagée par l'équipe municipale et une estimation chiffrée sera réalisée en fonction des priorités retenues.

- Prochain conseil : jeudi 12 juillet 2018 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00